

Direction des Etudes
et de la Vie Etudiante

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 55 du 18 janvier 2018, 14 h 00

Pharo – Salle du conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 7 mars 2018

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO, Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES (pouvoir), Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

William BENESSIANO, Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED (pouvoir), Mohammed KOUBITI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI, Lyes BELHADJ, Baptiste DAVID, Mehdi ELAMINE, Margot FIEURGAND (pouvoir), Olivier GASTIN (pouvoir), Loïc LE MOUËL, Kane MARLIN, Pierre MARTIN, Rémi MASRI, Anaïs MATHIAS, Clara MOLHO, Lucas SCHNEIDER, Nina SICARD-BENMEDJAHED, Sophie TESSIER, Peter VON LIGNAU.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadège GUILLEM, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD (pouvoir), Cheffia NATOURI (pouvoir).

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent ou représenté : 36

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Pierre RICHTER.

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Franck BIGLIONE, Michel CARETTE, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Goetz PARSIEGLA, Valentin PEDOTTI, Didier VANDAMME.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbal

- PV de la CFVU du 06/12/2017 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- Bilan Vice-présidence Etudiante (années 2016 et 2017) (pour information)

IV Vie institutionnelle

- Présentation des règles de fonctionnement de la CFVU (pour information)
- Désignation des élus CFVU dans les instances d'AMU (pour délibération)
- Installation d'un GT *Charte de l'étudiant* (pour délibération)

V Formation / Pédagogie

- Offre de formation 2018 (pour avis) :
 - Maquettes d'enseignement – vague 2



- Formations à distance
- Formations délocalisées en France métropolitaine et DROM-COM : bilan biennal – vague 2 (pour information)
- Mise en œuvre du Plan Etudiants du MESRI (pour avis)
- Diplômes en partenariat international (pour avis)
- Capacités d'accueil en M1 (pour avis)
- Tarifs Formation Continue (pour avis) :
 - Fourchettes horaires
 - Frais de Formation Continue DESU GOL

VI **Questions diverses**

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14 h 05.

Il annonce le report des points d'ordre du jour suivants :

- Capacités d'accueil en M1 ;
- Mise en œuvre du Plan Etudiants du MESRI.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 6 décembre 2017

Avant qu'il ne soit procédé à l'approbation de ce procès-verbal, il est noté que les étudiants récemment élus en CFVU n'ont pas participé à la séance dont la restitution doit être à présent votée : un consensus se dégage donc quant au fait que ces nouveaux élus étudiants ne prendront pas part à la validation de ce compte rendu.

Ce principe étant admis, les membres du collège usagers sont déduits du nombre total de votants, dans le cadre du présent vote. Sur la base du nombre restant de membres présents ou représentés, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017.

II ACTUALITES

Les points d'actualité suivants sont abordés :

1) Plan Etudiants

Le VP Formation informe la CFVU de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan Etudiants.

Bien qu'ils aient vocation à être délibérés en CFVU de février 2018, les attendus des formations sont d'ores et déjà saisis et enregistrés dans l'application Parcoursup. Cette séquence d'opérations n'a pu être planifiée autrement, étant donné le calendrier extrêmement contraint imposé par la tutelle pour l'amorce de ce Plan Etudiants.

Des séminaires de formation seront prochainement organisés : coordonnées par le Rectorat, ces rencontres impliqueront des enseignants d'AMU, ainsi que les professeurs principaux désignés au sein des lycées de l'académie. Ces échanges viseront à assurer une diffusion élargie des attendus des formations universitaires auprès des enseignants du secondaire ; la fiche-avenir sera également discutée. Ces réunions supposent la désignation d'enseignants d'AMU : là encore, un agenda très soutenu a conduit à une information tardive des composantes à cet égard, ce qui exige que celles-ci communiquent dans les meilleurs délais les noms des enseignants qui animeront les séminaires.

Votées en Conseil d'Administration d'AMU le 15 janvier 2018, les capacités d'accueil ainsi que les demandes de financements susceptibles d'y être associées ont été transmises au Rectorat. La tutelle n'a à ce jour émis aucun retour relativement aux financements additionnels sollicités ; le dialogue de gestion déjà engagé devrait se poursuivre. Les modalités d'octroi des moyens supplémentaires correspondant aux capacités d'accueil devraient être légèrement revues. Ces moyens devaient être initialement transférés aux universités par le Rectorat ; ils seront finalement versés par la DGESIP, après consultation du Recteur qui aura établi un classement des différentes demandes émanant établissements d'enseignement supérieur relevant de sa compétence.

2) Dérogations à la nomenclature nationale des intitulés de diplômes

Le VP Formation souligne qu'AMU s'est récemment vu accorder deux dérogations à la nomenclature nationale des intitulés de licences :

- reconduction de la licence *Sciences et Humanités* ;
- ouverture de la licence *Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique (MPCI)*.

3) Plan Langues

Mme Tardif présente succinctement le Plan Langues, qui vise notamment à promouvoir l'auto-formation en langues vivantes au moyen d'une plateforme dédiée, ainsi que le développement des certifications en langues. Ces objectifs devront être envisagés en cohérence et en complémentarité avec les formations en langues par ailleurs intégrées aux différentes filières. La mise à disposition d'outils idoines constituera également un enjeu important du Plan Langues, qui a vocation à contribuer à l'insertion professionnelle des diplômés. Ces réflexions à venir nécessitent la mise en place d'un groupe de travail qui mobilisera, outre des enseignants-chercheurs, des étudiants qu'il conviendra de désigner une fois élu le Vice-président Etudiant.



4) Fonds d'Intervention Vie Etudiante (FIVE)

Le VP Formation rappelle la récente mise en place du FIVE, qui permettra la mobilisation de crédits d'investissement au service de la vie étudiante sur les campus. Insistant sur le type de projets éligibles au FIVE, le VP Formation note que ce fonds a vocation à soutenir des initiatives d'envergure supérieure aux projets habituellement financés dans le cadre du FSDIE. Les étudiants souhaitant s'engager dans la constitution d'un dossier candidat au FIVE sont invités à contacter les directions des composantes.

5) Annulation de l'appel à projets Simulation appliquée à la pédagogie active

Le VP Formation explique l'annulation de l'appel à projets susmentionné par le faible nombre de candidatures recensées dans ce cadre. Quant aux dossiers effectivement soumis, ils ont présenté une importante hétérogénéité n'ayant pas permis d'attester de la cohérence de l'appel à projets, lequel a donc été abandonné puis remplacé par un plan d'investissement pédagogique. Celui-ci sera conduit par le Vice-président délégué au CIPE et prendra la forme d'un dialogue de gestion mené entre l'établissement et les composantes, qui pourront ainsi exprimer leurs besoins.

6) Troisième phase du Plan Investissements d'Avenir (PIA 3) – volet nouveaux cursus

Le VP Formation rappelle que l'établissement a déposé une candidature demeurée infructueuse, dans le cadre d'une première vague d'appel à projets ouverte au titre du PIA3 – volet nouveaux cursus. Afin de produire un dossier optimal au titre de la deuxième vague qui va démarrer prochainement, il est nécessaire de structurer une réflexion collective : dans cette perspective, une réunion introductive sera organisée.

III PRESENTATION

Bilan Vice-présidence étudiante (années 2016 et 2017)

M. Pedotti expose le bilan de la vice-présidence étudiante qu'il a exercée durant les années civiles 2016 et 2017 (voir annexe 1). Il insiste sur la possibilité qui lui a été offerte de contribuer activement aux décisions qui concernaient la communauté étudiante, à la faveur d'un dialogue constructif et régulier avec la direction de l'établissement.

Le VP Formation remercie vivement M. Pedotti pour son implication considérable au cours de cette mandature, notant que le bilan ici présenté est tout à fait représentatif de l'ampleur des actions menées.

Les membres de l'assemblée s'associent à ce propos et saluent également ce bilan. Les différents intervenants soulignent la capacité du Vice-président étudiant, ainsi que de l'ensemble des élus étudiants, à s'être investis très significativement dans la vie de l'établissement, tout en menant à bien un cursus d'études.

Certaines pistes d'approfondissement sont évoquées, pistes dont la mandature étudiante nouvellement élue pourrait s'emparer.

M. Cassuto estime opportun de développer l'emploi étudiant. Sur la base d'un bilan préalable de l'existant, il conviendrait d'en établir une cartographie permettant à terme d'améliorer la visibilité des offres d'emploi. M. Cassuto rappelle par ailleurs que le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) ouvre la possibilité de capitaliser des droits à formation à partir de la reconnaissance d'un engagement associatif : une réflexion pourrait être conduite, relativement à la reconnaissance de l'engagement associatif étudiant dans ce cadre.

Mme Tessier relève la nécessité de mieux promouvoir le réseau de médecins Résamu, initiative qui demeure à ce jour assez mal connue de la communauté étudiante.

La question de l'implication des étudiants dans la vie institutionnelle de l'établissement est ensuite soulevée. M. Belhadj sollicite à cet égard la création d'un groupe de travail qui permettrait de mieux anticiper le déroulement des prochaines élections.

M. Koubiti s'interroge quant à lui sur les leviers qui pourraient être identifiés pour susciter davantage d'engagement étudiant dans le cadre des mandats électifs en conseils de composantes ou de départements. M. Pedotti considère que des manifestations et actions de communication doivent être largement développées dans ce sens, évoquant par exemple la possible mise en place de Journées de la démocratie étudiante. Une réflexion pourrait également être réalisée afin d'affiner les modalités de bonification dans les cursus de l'engagement institutionnel étudiant. Enfin, il serait souhaitable de regrouper dans toute la mesure du possible les élections respectivement consacrées à la constitution des conseils centraux d'une part, et à celle des conseils de composante d'autre part, même si ce procédé semble difficile à mettre en œuvre sur un plan opérationnel.

Mme Tardif demande si les étudiants d'AMU se connectent régulièrement à la page Facebook de l'établissement. M. Pedotti confirme que c'est bien le cas ; les réseaux sociaux constituent un canal de communication à privilégier pour atteindre la communauté étudiante et relayer les événements qui concernent celle-ci.



IV VIE INSTITUTIONNELLE

1) Présentation des règles de fonctionnement de la CFVU

Un exposé succinct des règles de fonctionnement de la CFVU est présenté aux étudiants nouvellement élus. Cette présentation aborde les aspects strictement opérationnels du déroulement de l'instance (voir annexe 2).

2) Désignation des élus CFVU dans les instances d'AMU

a. Etudiants

Le VP Formation développe les principes retenus pour la répartition des sièges étudiants entre les diverses organisations élues, au sein des commissions FSDIE projets et social. Il rappelle que trois organisations étudiantes disposent de sièges au sein des conseils centraux de l'établissement (CA, CR, CFVU) : FAMI-Interasso, UNEF et UNI. La commission FSDIE projets est tout d'abord évoquée : celle-ci comporte dix étudiants, dont sept élus de la CFVU, deux élus du CA et un élu de la CR. Les membres étudiants de chacune de ces instances ont vocation à être choisis de manière à ce que l'effectif consolidé des dix membres étudiants de la commission FSDIE projets reflète aussi fidèlement que possible la répartition des sièges entre les trois organisations élues, ladite répartition étant considérée sur la base de l'ensemble des élus étudiants des trois conseils centraux précités. La mise en œuvre de ces principes implique que les dix sièges étudiants de la commission FSDIE projets soient ventilés comme ci-après : six sièges pour la FAMI-Interasso, deux sièges pour l'UNEF et deux sièges pour l'UNI. Ce schéma se traduit par la répartition suivante au sein de chacune des instances centrales dont les élus participeront à la commission FSDIE projets :

- pour la CFVU : quatre élus de la FAMI-Interasso, deux élus de l'UNEF, un élu de l'UNI ;
- pour le CA : un élu de la FAMI-Interasso, un élu de l'UNI ;
- pour la CR : un élu de la FAMI-Interasso.

La commission FSDIE social comporte quant à elle trois élus étudiants de la CFVU et un élu étudiant du CA. La désignation nominative qui sera réalisée lors de la présente CFVU visera une représentation de chacune des organisations élues en Commission Formation.

Le VP Formation précise enfin que le bureau de la CFVU comporte trois élus étudiants de la Commission Formation : là encore, la désignation nominative de ces trois élus garantira la représentation de chacune des organisations ayant des sièges en CFVU.

Désignation des membres étudiants de la CFVU ayant vocation à siéger en commission FSDIE projets

Sont proposés en vue de siéger en commission FSDIE projets les étudiants de la CFVU ci-après :

- quatre élus de la FAMI-Interasso :
 - M. David ;
 - M. Elamine ;
 - Mme Sicard-Benmedjahed ;
 - M. Von Lignau ;
- deux élus de l'UNEF :
 - M. Belhadj ;
 - M. Schneider ;
- un élu de l'UNI :
 - M. Le Mouël.

Vote

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres étudiants de la CFVU ayant vocation à siéger en commission FSDIE social

Sont proposés en vue de siéger en commission FSDIE social les étudiants de la CFVU ci-après :

- un élu de la FAMI-Interasso :
 - M. Martin ;
- une élue de l'UNEF :
 - Mme Attoumani ;
- un élu de l'UNI :
 - M. Masri.

Vote

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres étudiants de la CFVU ayant vocation à siéger au bureau de la Commission Formation



Sont proposés en vue de siéger au bureau de la Commission Formation les étudiants de la CFVU ci-après :

- un élu de la FAMI-Interasso :
 - M. Marlin ;
- un élu de l'UNEF :
 - M. Belhadj ;
- un élu de l'UNI :
 - M. Masri.

Vote

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b. Personnels

Désignation d'un élu issu du collège BIATSS de la CFVU ayant vocation à siéger en commission FSDIE projets

Mme Guillem est proposée en vue de siéger au sein de la commission FSDIE projets en tant qu'élue du collège BIATSS de la CFVU.

Vote

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un élu enseignant-chercheur de la CFVU issu du secteur santé ayant vocation à siéger au bureau de la Commission Formation

Mme Tardieu est proposée en vue de siéger au sein du bureau de la Commission Formation en tant qu'enseignant-chercheur représentant le secteur santé.

Vote

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Installation d'un groupe de travail Charte de l'étudiant

M. Egea présente les enjeux inhérents au projet de rédaction d'une Charte de l'étudiant (voir annexe 3). Ce texte viserait :

- une information des étudiants quant à leurs droits et obligations ;
- un renforcement du vivre ensemble ;
- une adhésion de chaque étudiant à des principes et valeurs structurant AMU ;
- une responsabilisation des étudiants ;
- la consolidation du sentiment d'appartenance à une communauté dotée d'une identité forte.

Un groupe de travail doit être constitué en vue de produire cette charte. Une fois décrite la composition type de ce groupe de travail, les trois étudiants de la CFVU ci-après sont proposés pour y participer :

- M. Belhadj ;
- M. Marlin ;
- Mme Molho.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve :

- **le principe d'instituer un groupe de travail en vue de rédiger une Charte de l'étudiant d'AMU ;**
- **la composition type de ce groupe de travail (telle que décrite dans le document présenté en annexe 3 au présent procès-verbal) ;**
- **la désignation nominative des membres étudiants du groupe de travail susmentionné, ces membres étudiants étant identifiés dans le paragraphe précédant le présent vote.**

V FORMATION / PEDAGOGIE

1) Offre de formation 2018 : maquettes – vague 2

Le VP Formation ainsi que le VP délégué à la formation initiale (VP FI) présentent conjointement les maquettes pédagogiques proposées au vote de ce jour, vote qui concernera la FEG et l'IEP (voir annexes 4, 5 et 6).

M. Granier et M. Biglione complètent cet exposé par de plus amples précisions relatives à l'élaboration de ces structures d'enseignement.

En réponse aux demandes formulées par certains membres de la CFVU, les éléments d'explicitation suivants sont développés :



- Les enveloppes d'heures complémentaires notifiées à chaque composante peuvent être présentées en CFVU ; il est en revanche peu pertinent d'exposer les tableaux de soutenabilité financière correspondant à chaque UFR. En effet, le contrôle de cette soutenabilité est fondé sur la mise en regard du potentiel enseignant de la composante concernée d'une part, et des charges pédagogiques incombant à cette même composante d'autre part. Or, certaines de ces données (le calcul du potentiel enseignant notamment) peuvent faire l'objet de réajustements réguliers et ne se stabilisent que très tardivement. Des navettes entre la composante et la vice-présidence Formation peuvent donc intervenir jusqu'à un stade très avancé du processus de validation, ce qui rend peu opérante une communication à la CFVU de tableaux de soutenabilité potentiellement évolutifs.

Par ailleurs, il est à noter que la CFVU n'a à se prononcer que sur les aspects strictement pédagogiques des structures d'enseignement ; cette instance n'est pas compétente pour valider le coût des formations. En tout état de cause, les maquettes pédagogiques des composantes ne sont soumises au vote de la CFVU que si elles respectent les plafonds des enveloppes de crédits allouées : cette condition est systématiquement vérifiée en amont de la Commission Formation.

- Les volumes d'heures complémentaires prévus dans le cadre de cette future offre de formation sont dimensionnés en vue de répondre aux obligations réglementaires émanant des différents cadrages régissant les formations (textes nationaux et cadrages d'établissement). Outre la soutenabilité financière de la filière, cette condition fait également l'objet d'un contrôle strict.

- Les effectifs étudiants prévisionnels utilisés pour le calcul du coût des formations correspondent à l'effectif étudiant préexistant constaté pour les licences, et aux capacités d'accueil en vigueur pour les masters.

- L'expression des charges d'enseignement en Heures Equivalent Travaux Dirigés (HETD) permet de rapporter le calcul de ces charges à une unité de mesure unique. Cette méthodologie est nécessaire du fait de l'hétérogénéité des taux horaires de rémunération des enseignants, selon que les enseignements dispensés correspondent respectivement à des cours magistraux (CM), à des travaux dirigés (TD) ou à des travaux pratiques (TP).

- La détermination des volumes des groupes d'étudiants en CM, TP et TD est fixée par chaque composante, les seuils de dédoublement de ces groupes dépendant non seulement de certaines spécificités pédagogiques, mais également des capacités d'accueil physique dans les locaux disponibles.

- L'équilibrage, au sein d'une même formation, des heures d'enseignement respectivement dispensées sous forme de CM, TD ou TP, est défini selon les exigences croisées de l'opportunité pédagogique d'une part, et de la maîtrise de la masse salariale et du coût de la filière d'autre part.

- L'évaluation des coûts associés à la pédagogie active s'avère extrêmement complexe, cette pratique impliquant des volumes horaires étudiants d'une part, et des volumes horaires enseignants d'autre part, qui ne coïncident pas, au contraire de la pédagogie classique. Quoiqu'elle puisse supposer des volumes horaires étudiants inférieurs, la pédagogie active peut cependant s'avérer très consommatrice de moyens dans la mesure où elle s'appuie sur un travail en groupes d'étudiants réduits.

Il est d'abord procédé au vote des maquettes pédagogiques de la FEG.

M. Belhadj indique que les élus de l'UNEF se prononceront contre ces maquettes, celles-ci étant bâties sur la base de groupes de TD présentant un effectif étudiant potentiellement trop volumineux. Il serait d'autre part souhaitable que les effectifs étudiants puissent être détaillés par unité d'enseignement.

Vote

Par 33 voix pour et 3 voix contre, la CFVU émet un avis favorable aux maquettes pédagogiques correspondant à l'offre de formation 2018 de la FEG (voir annexe 5), les éléments votés ce jour étant susceptibles d'ajustements complémentaires avant validation finale par le CA. Ces éventuels ajustements pourraient intervenir à l'issue d'une ultime navette avec la composante concernée.

Il est ensuite procédé au vote des maquettes pédagogiques de l'IEP.

M. Belhadj indique que les élus de l'UNEF s'abstiendront lors de ce vote, les effectifs étudiants des formations n'étant pas déclinés de manière suffisamment précise pour permettre de se prononcer en toute connaissance de cause.

Vote

Par 33 voix pour et 3 abstentions, la CFVU émet un avis favorable aux maquettes pédagogiques correspondant aux diplômes d'AMU qui seront déployés au sein de l'IEP d'Aix-en-Provence (voir annexe 6) à compter de septembre 2018. Les éléments votés ce jour sont susceptibles d'ajustements complémentaires avant validation finale par le CA d'AMU. Ces éventuels ajustements pourraient intervenir à l'issue d'une ultime navette avec l'IEP.

2) Formations délocalisées en France métropolitaine et DROM-COM : bilan biennal – vague 2

Accompagné des experts qui ont évalué les différentes formations d'AMU délocalisées en France métropolitaine et DROM-COM, le VP Formation présente la deuxième vague du bilan susmentionné (voir annexe 7).

Cette présentation permet de fournir les éléments de clarification ci-après :

- Une filière de l'IUT était jusqu'à présent délocalisée à Tallard ; cependant, la plupart des enseignements dispensés dans le cadre de cette filière sont désormais organisés à l'IUT même. La formation ne



devrait donc plus être considérée à l'avenir comme une formation délocalisée, ce qui facilitera le recensement des étudiants inscrits. M. Richter insiste sur l'importance de ce recensement pour le CROUS ;

- A la demande de M. Schneider, les conditions d'accès aux établissements privés hébergeant des formations d'AMU sont précisées, notamment pour ce qui concerne le régime tarifaire applicable. Le VP Formation indique que lesdits établissements sont susceptibles de délivrer leurs propres diplômes parallèlement au diplôme d'AMU : lorsque la délivrance des diplômes est ainsi couplée, les frais d'inscription appliqués correspondent respectivement aux tarifs en vigueur pour le diplôme d'AMU d'une part (droits nationaux pour un diplôme national ou frais de formation locaux pour un diplôme d'établissement), et aux frais de formation associés au diplôme de l'établissement hôte d'autre part ;

- En réponse à la question de M. Marlin, le VP Formation précise les modalités du suivi d'exécution des recommandations émises dans le cadre du présent bilan : les avis formulés permettent de dégager des pistes d'amélioration qui doivent être prises en considération par les porteurs de formations. Ces avis sont généralement suivis d'effets ; dans le cas contraire, l'établissement peut décider de mettre fin à une délocalisation.

Les discussions font émerger un consensus quant à l'obligation qui est faite aux porteurs de formations délocalisées de fournir les informations qui leur sont demandées dans le cadre des différents bilans réalisés par l'établissement : il est indispensable que ces porteurs rendent compte des coopérations pédagogiques menées avec les partenaires.

3) Diplômes en partenariat international

A) Double diplôme Master Etudes européennes et internationales

Rapporteur au titre du projet de coopération susmentionné (voir annexe 8), M. Egea livre ses conclusions d'expertise. Il émet un avis très favorable à ce double diplôme. Il s'interroge toutefois sur la pérennité de ce partenariat pour la période qui suivra le *brexit*, l'établissement chef de file du consortium étant une université britannique. Le VP Formation indique que ce projet a fait l'objet d'une validation d'opportunité par la Vice-présidence Relations Internationales, ce qui suggère que cette question a bien été prise en considération et que le présent partenariat s'inscrit effectivement dans la stratégie internationale d'AMU. En tout état de cause, le *brexit* n'est pas immédiatement effectif, ce qui permet vraisemblablement de conclure encore de nouveaux partenariats avec le Royaume-Uni avant la sortie de celui-ci de l'Union Européenne.

En réponse aux différentes questions formulées par les membres de la CFVU, les précisions suivantes sont apportées :

- L'ouverture de ce diplôme en partenariat international est entièrement conditionnée à l'obtention de la labellisation Erasmus et des fonds associés ;
- Les frais d'inscription à Glasgow sont assez élevés, mais leur prise en charge peut être couverte par les bourses Erasmus qui seraient accordées aux étudiants retenus.

Quelques éléments de clarification sont sollicités relativement au dossier :

- M. Koubiti note que le partenariat est prévu jusqu'en 2025, date qui excède largement l'échéance de la nouvelle accréditation : il conviendrait de corriger cette donnée ; doit également être corrigé l'intitulé du parcours-type impliqué. Quelques ajustements orthographiques et typographiques sont également nécessaires ;

- Mme Tardif souhaite que les modalités de diplomation soient précisées. Le dossier fait mention d'un diplôme conjoint tout en évoquant en certains de ses passages une diplomation multiple : ces éléments sont à mettre en cohérence. D'autre part, le consortium comprend six établissements alors que le dossier fait état d'une double diplomation : cette apparente distorsion appelle également quelques explicitations ; il s'agit de déterminer exactement quels établissements ont vocation à diplômer effectivement un étudiant lauréat ;

- M. Egea indique que les flux étudiants dans le cadre de ce consortium sont définis sur la base de schémas de mobilité qui sont appliqués aux étudiants en fonction de leurs aptitudes linguistiques. La proportion de la cohorte qui aurait ainsi vocation à suivre une partie du cursus au sein d'AMU n'est pas quantifiée précisément, de sorte qu'il s'avère malaisé d'évaluer le flux entrant potentiel. Il serait donc opportun que le dossier permette de s'assurer de la capacité d'AMU à absorber le contingent d'étudiants susceptibles d'intégrer l'établissement dans le cadre de ce partenariat. Plus largement, il serait souhaitable que la répartition de l'effectif par établissement partenaire soit détaillée.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de double diplôme présenté en annexe 8 au présent procès-verbal.

Ce vote vaut sous réserve que les porteurs de projet soient contactés en vue de fournir des précisions complémentaires, de nature à répondre aux demandes de clarifications déclinées dans le paragraphe précédant le présent vote.

B) Triple diplôme Master Mécanique

Ayant expertisé le dossier correspondant à ce projet de triple diplôme (voir annexe 9), Mme Tardieu expose ses conclusions : elle émet un avis d'opportunité très favorable à cette coopération. Elle aurait cependant souhaité que le dossier détaillât davantage les modalités d'accompagnement financier et logistique des étudiants en mobilité ; de même, une présentation plus précise des données budgétaires eût été opportune, ce qui aurait permis d'attester sans réserve de la faisabilité financière du projet.



M. Koubiti s'interroge quant au fait que le porteur du projet ne soit pas un enseignant-chercheur d'AMU, mais soit issu du CNRS : le VP Formation confirme la pleine légitimité de ce porteur, très impliqué auprès d'AMU ; par ailleurs, l'équipe pédagogique est elle-même constituée d'enseignants de l'établissement. M. Koubiti observe que cette équipe se compose d'un quart de personnels titulaires d'AMU pour trois quarts de vacataires : il conviendrait de vérifier la conformité de cette composition avec la Charte AMU des diplômés en partenariat international.

En réponse aux interrogations de Mme Tessier, M. Cassuto explicite les périmètres respectifs des programmes *Erasmus* + d'une part, et *Erasmus Mundus* d'autre part. Le premier programme englobe et fusionne divers programmes antérieurs, lesquels pouvaient promouvoir la mobilité européenne non seulement d'étudiants, mais également de lycéens ou de professionnels en activité (programmes *Comenius*, *Grundtvig*...). Le second programme vise à promouvoir des coopérations construites sur la base de partenariats européens, mais qui présentent une ouverture à des acteurs institutionnels implantés hors de l'Europe.

Les compléments d'information ci-après sont ensuite sollicités :

- Le VP Formation observe que le budget du projet s'appuie sur des financements issus d'AMIDEX, en plus de crédits européens demandés au titre du programme *Erasmus Mundus*. Dès lors, il est nécessaire de déterminer dans quelle mesure ces deux sources de financement sont envisagées de manière solidaire ou sont au contraire dissociables l'une de l'autre. Il est en effet possible que l'octroi des crédits AMIDEX soit lui-même assujéti à l'obtention de la labellisation européenne. En tout état de cause, il importe de définir les modalités de traitement de ce dossier si celui-ci ne devait pas recevoir l'un ou l'autre des deux principaux financements prévus ;

- M. Koubiti note la nécessité de préciser :

- la durée du partenariat, au regard notamment de l'échéance de l'accréditation encadrant le diplôme impliqué ;
- les droits d'inscription applicables.

Des corrections typographiques et orthographiques doivent également être opérées. Enfin, un effectif étudiant erroné a été mentionné dans l'annexe financière du dossier : cet élément devra être revu.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de triple diplôme présenté en annexe 9 au présent procès-verbal.

Ce vote vaut sous réserve que les porteurs de projet soient contactés en vue de fournir les compléments d'information déclinés dans le paragraphe précédant le présent vote.

4) Tarifs Formation Continue

A) Fourchettes de taux horaires

M. Carette présente les fourchettes des taux horaires qui serviront de base au calcul des frais de formation continue des formations pour 2018/2019 (voir annexe 10). Le document soumis au vote demeure inchangé par rapport à l'année dernière, excepté les deux ajustements ci-après :

- les fourchettes de taux horaires proposées au titre des formations de Polytech' ont été modifiées ;
- une mention a été ajoutée, qui indique qu'en cas de contractualisation (convention ou contrat de formation professionnelle), le tarif applicable est le tarif connu au moment de la signature du contrat.

Les tarifs applicables au titre de la VAE ne sont pas intégrés au vote de ce jour. En effet, une étude comparative menée à l'échelle nationale a conduit au constat qu'AMU a pratiqué jusqu'à présent des tarifs extrêmement faibles par rapport aux autres universités du territoire : une évaluation du coût complet de la VAE sera donc opérée prochainement, ce qui permettra de définir un tarif raisonnable, de nature à garantir l'autofinancement de cette prestation par l'établissement. M. Carette précise par ailleurs la position d'AMU relativement à la prise en charge des jurys de VAE : les rémunérations correspondantes seront gérées de manière centralisée au niveau du budget de l'établissement, et non au niveau des composantes.

M. Carette attire enfin l'attention des représentants des composantes sur le fait que les frais de formation continue 2018/2019 devront être élaborés sur une offre de formation pleinement stabilisée, ce qui n'est encore le cas actuellement : ces discordances de calendrier constituent une difficulté majeure, face à laquelle il s'agira d'élaborer une méthodologie rigoureuse et concertée avec les composantes.

M. Belhadj s'interroge sur le nombre d'usagers qui s'acquittent des frais de formation continue au sein de l'établissement. A cet égard, M. Cassuto insiste sur la nécessité de différencier les usagers strictement étudiants d'une part, des stagiaires de formation continue d'autre part. Inscrits en formation initiale, les premiers paient des droits nationaux correspondant à leur diplôme de rattachement ; seuls les seconds s'acquittent de frais de formation continue additionnels. M. Carette note que, sur cette seconde population, la plupart des inscrits sont financés par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) ou par leur entreprise : l'établissement veille à favoriser nettement ces prises en charge externes, de sorte que la part de stagiaires de formation continue autofinancés est faible. Pour ces stagiaires autofinancés, une commission d'exonération permet dans la plupart des cas une réduction très significative du montant effectivement réglé à l'inscription. Illustrant les propos de M. Carette, M. Valerio indique que l'IUT recense moins de 15 % de stagiaires de formation continue autofinancés, sur l'ensemble du nombre d'usagers relevant de la formation continue : cette situation demeure donc largement minoritaire.



Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux éléments de tarification relatifs aux frais de formation professionnelle continue pour l'année 2018/2019 (voir annexe 10).

B) Frais de formation continue du DESU Gestion des Opérations Logistiques (GOL)

Mme Almeras indique que des frais de formation continue existent déjà pour le DESU susmentionné, ces frais correspondant à la configuration du contrat de professionnalisation ou de l'alternance, modalités pédagogiques qui impliquent un déploiement de la formation sur dix-huit mois. Le vote de ce jour vise à valider un second tarif, correspondant cette fois à une prestation de formation continue hors contrat de professionnalisation/alternance : la formation est alors dispensée sur douze mois, et représente un volume horaire inférieur, ce qui suppose un tarif minoré ; c'est donc ce tarif qui est soumis à validation.

M. Collomp observe que la filière concernée est référencée au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), ce qui la rend éligible à la perception de la taxe d'apprentissage.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à l'ajustement des frais de formation continue proposé au titre du DESU GOL, et présenté en annexe 11 au présent procès-verbal.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 18 h 10.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

